

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 11 février 2025

Objet : Présentation du rapport sur les orientations budgétaires et tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2025

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le mardi 11 février deux mil vingt-cinq à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 5 février 2025, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

Etaient présents : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Monsieur Jean-Luc CADEDDU, Monsieur Patrick de la MARQUE, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Bernard FOISY, Madame Françoise KERN, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Anthony MANGIN, Monsieur Igor SEMO.

Avaient donné procuration : Madame Nadège AZZAZ à Madame Françoise KERN, Madame Jacqueline BELHOMME à Monsieur Anthony MANGIN, Madame Christine CERRIGONE à Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Yves COSCAS à Monsieur Bernard FOISY, Monsieur Jean-François DUFEU à Monsieur Jean-Luc CADEDDU, Monsieur Etienne FILLOL à Madame Catherine DESPRES, Monsieur Quentin GESELL à Monsieur Patrick de la MARQUE, Monsieur Daniel GUERIN à M. Jacques Alain BENISTI, Monsieur Julien WEIL à Monsieur Igor SEMO.

Etaient absents et excusés : Madame Sabrina ASSAYAG, Monsieur Belaïde BEDREDDINE, Monsieur Fernand, BERSON, Monsieur Pierre-Olivier CAREL, Madame Marie CHAVANON, Madame Julie FOURNIER, Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN, Monsieur Laurent LAFON, Monsieur Philippe LAURENT, Monsieur Frédéric MOLOSSI, Madame Aurore THIROUX.

Assistaient également à la réunion : M. Xavier BASTARD, directeur général, Monsieur Benoît HAUDIER, directeur général adjoint des concours, de la santé et de l'action sociale, Mme Diana DEVY, directrice déléguée chargée des ressources humaines et de l'emploi territorial, M. Laurent SALLET, secrétaire général, M. Marc JOINOVICI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.

Objet : Présentation du rapport sur les orientations budgétaires et tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2025

Le Conseil d'administration,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 33,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le rapport sur les orientations budgétaires 2025 annexé à la présente délibération,

Considérant que ce rapport a été présenté au Conseil d'administration,

Considérant les débats qui ont eu lieu en séance,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article unique : PREND ACTE de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires du Centre de gestion de la petite couronne pour l'exercice 2025, informations transmises dans les délais requis, présentées en séance et dont le rapport est annexé à la présente délibération.



Le Président,

Jacques Alain BÉNISTI
Maire de Villiers-sur-Marne
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

L'intéressé, s'il désire contester cet acte, peut saisir le tribunal administratif de Montreuil d'un recours contentieux dans les deux mois dès lors que la décision attaquée devient exécutoire. Il peut également saisir l'autorité compétente d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois, le silence gardé par l'autorité compétente vaut rejet implicite).